



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cabines

Question écrite n° 12914

Texte de la question

M Jacques Barrot appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le probleme des communes rurales de moyenne montagne qui ne disposent pas d'une seule cabine telephonique. Dans le departement de la Haute-Loire, par exemple, trente communes au moins sont depourvues de cabine telephonique publique et en raison des quotas tres restrictifs dont dispose la direction departementale des PTT, il n'est pas possible d'en installer une avant plusieurs annees. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour remedier a cette situation, afin qu'il existe au moins une cabine publique par commune quelle que soit la taille de celle-ci.

Texte de la réponse

Reponse. - Les cabines telephoniques situees en zone rurale, c'est-a-dire dans des communes de moins de 500 habitants, representent 11 p 100 du parc et 0,5 p 100 des recettes. C'est dire la charge qu'elles constituent pour France Telecom, et la contribution que ce service public apporte ainsi a l'animation de la vie rurale. L'engagement a neanmoins ete pris, et tenu, de maintenir une cabine par commune independamment de toute consideration de rentabilite. Dans le departement de la Haute-Loire, sur un nombre de communes de moins de 500 habitants qui s'eleve a 168, vingt-sept sont en effet depourvues de telephone public. France Telecom recherche des solutions permettant d'offrir a de telles localites un service de telephone public a un cout raisonnable. Un nouvel appareil, l'Uniphone, est actuellement en cours d'experimentation technique et commerciale dans trois departements. Si cette experience se revele positive, ce systeme pourrait etre generalise aux tres petites communes. Il permettrait en particulier d'appeler les services d'urgence gratuitement et sans disposer de pieces ni de carte, et d'obtenir toute autre communication sous la reserve d'etre titulaire d'une carte Pastel.

Données clés

Auteur : [M. Barrot Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12914

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2221